

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 février 2018**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Ludovic JOLIVET**

**N° 41**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/02/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2018 (accusé de réception du 14/02/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Voeu sur l'accessibilité ferroviaire de Quimper**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le vœu suivant :

*« Le rapport du Conseil d'Orientation des infrastructures, dit Rapport Duron, publié la semaine dernière, juge que le projet de TGV reliant Quimper et Brest à Paris en 3 heures est « non prioritaire » et de ce fait renvoyé à l'échéance de 2038 dans le meilleur des cas.*

*S'il n'y a aucun effet de réelle surprise dans cette annonce, elle établit cependant de façon officielle le fait que la pointe bretonne est purement et simplement gommée sur la liste des infrastructures prioritaires alors même que l'objectif d'un temps de trajet de 3 h 00 demeure au cœur des enjeux d'accessibilité de notre territoire, à l'heure de l'abandon du projet de l'aéroport de Notre Dame des Landes.*

*Par sa position géographique périphérique l'ouest breton a besoin d'infrastructures performantes le rendant accessible dans des conditions conformes aux standards actuels et cohérentes avec les conditions offertes dans d'autres régions de France. Si le prolongement de la LGV jusqu'à Rennes était une nécessité et profite à la Bretagne, il porte aussi en lui un risque fort de développement « à 2 vitesses » entre l'est et l'ouest de la région, Rennes étant aujourd'hui plus proche de Paris que de Quimper et Brest.*

*Dans ce contexte, le Conseil municipal de Quimper :*

*- déplore les conclusions du rapport Duron qui n'a pas pris en compte les démarches concertées et répétées des collectivités bretonnes en faveur d'une amélioration significative de l'accessibilité de la Bretagne et plus particulièrement de l'ouest ;*

*- demande à la Région Bretagne de maintenir la dynamique des collectivités bretonnes sur cet enjeu essentiel et de poursuivre la mobilisation pour un engagement résolu en faveur de lignes nouvelles et l'amélioration du réseau existant. »*